

qui s'efforce de venir en aide au producteur en soutenant les prix mondiaux. Car, après tout, c'est une tâche assez lourde, même avec la proportion que le Canada fournit dans l'approvisionnement du blé de l'univers, de tenter de réglementer les prix mondiaux. C'est pourquoi c'est là le premier et, peut-être, croirais-je, le plus grand changement heureux que le comité ait apporté au bill actuellement soumis à l'étude du comité plénier. Nous n'aurons plus à soutenir les marchés mondiaux. Il se peut que la commission subisse une perte forcée dans ses opérations; c'est-à-dire, dans la vente du blé. Mais pour ce qui est du producteur, la commission traite directement avec lui.

Quel est le changement suivant? Il a trait à la question des ventes. J'ai compris, d'après ce qui a été dit devant le comité, qu'il y avait eu un malentendu au sujet de la méthode qui devait être adoptée à ce sujet. Comme j'ai essayé de le faire remarquer au comité, les décrets du conseil me semblent pourvoir à la vente de la récolte de 1930 et les opérations subséquentes me paraissent être des auxiliaires de cette vente. Mais M. McIvor pensait différemment. C'est ce qui ressortait des transactions comme elles ont été exposées au comité et comme je l'ai expliqué ce matin en comité plénier.

Ce qui semblait manquer était une politique de vente et ce bill comble cette lacune, il me semble. Le bill original, comme on s'en souvient, décrétrait que la commission se chargerait de la vente ordonnée du blé mais il lui donnait des pouvoirs illimités pour acheter et vendre. Ce bill, comme je l'ai fait remarquer, ne lui donne que le droit d'acheter du producteur et il contient des dispositions indiquant la façon dont le Parlement désire que les ventes soient faites.

Plusieurs des témoins entendus par le comité ont exprimé l'opinion que l'absence de ce qu'ils appelaient une politique de vente était une des causes principales de nos difficultés et de l'excédent que nous avons à l'heure actuelle. Un témoin, M. Smith, a parlé, à la page 155 des témoignages, des opérations de la Canadian Cooperative Wheat Producers Limited et a déclaré qu'il continuerait la politique de faire affaires sur le marché libre de la même façon que l'a fait M. McFarland "avec l'addition d'une politique de vente bien définie qui semble avoir manqué jusqu'ici." Il me semble que c'est là tout notre problème. Il aurait fallu une politique de vente pour contrôler les opérations de la Canadian Cooperative Wheat Producers Limited. Le même témoin en a parlé à plusieurs reprises ainsi que d'autres témoins. Grâce à ce bill, nous sommes en mesure de

[L'hon. M. Ralston.]

dire à la commission qu'elle peut vendre mais qu'elle ne peut acheter que des producteurs.

Quel a été le résultat de cette absence d'une politique de vente? Les opinions sont partagées à ce sujet et je n'ai pas l'intention de soulever un débat sur cette question ce matin parce que je considère que ce bill représente, comme on l'a dit dans les journaux et dans les couloirs du Parlement, plus qu'un compromis; j'espère que ce sera un bon compromis qui aidera à régler ce très grave problème.

On a répété couramment dans le pays, et je considère que le comité doit en avoir connaissance, que le fait de ne pas avoir de politique de vente, de ne pas vendre, avait nui à notre marché. Certains témoins n'étaient pas de cet avis; quelques-uns d'entre eux ont prétendu que c'était purement une question d'affaires et que l'on pouvait vendre des marchandises à un homme si on les lui offrait au plus bas prix possible. J'ai sous la main la lettre hebdomadaire de Broomhall du 10 avril 1933 et voici ce qu'elle dit au sujet de la politique de vente du Canada:

Le Canada a vendu une plus forte quantité de blé la semaine dernière, mais ses prix sont trop élevés pour qu'il puisse avoir une bonne part du commerce international; ceci s'applique aux achats faits par les minotiers anglais et encore plus au commerce avec l'Europe bien que les statistiques officielles des exportations indiquent que le commerce du Canada avec les pays européens ne soit pas aussi stagnant que le laissent souvent entendre les rapports du marché. Les Canadiens doivent reconnaître qu'ils ne vendent pas suffisamment pour que leurs stocks diminuent d'une façon normale d'ici le 31 juillet prochain; comme nous l'avons dit dans notre lettre du 2 mars, nous doutons fort que la quantité totale expédiée durant la présente saison atteigne notre estimation de 30,000,000 de quarts de quintal surtout vu que nous apprenons que certains minotiers anglais ont diminué de nouveau dernièrement le pourcentage de blé canadien entrant dans leurs mélanges pour la mouture...

Que le comité remarque bien ceci:

...surtout vu que nous apprenons que certains minotiers anglais ont diminué de nouveau dernièrement le pourcentage de blé canadien entrant dans leurs mélanges pour la mouture à cause de la plus forte teneur en gluten cette année du blé de La Plata; nous avons publié récemment une lettre d'un minotier de Liverpool suggérant que, par suite du prix élevé du blé canadien, celui-ci soit coté à l'once.

C'était du vrai sarcasme. Voici ce que dit la lettre de Bloomhall du 27 mars:

Si un pays maintient son blé à un prix inaccessible aux acheteurs, ce pays ne fait pas d'affaires et ses expéditions sont bien inférieures à notre estimation. Les prix du blé canadien ont été maintenus à un tel niveau que les pays d'Europe s'en sont passé ou ont acheté ailleurs et que les minotiers du Royaume-Uni emploient le moins possible de blé canadien du nord dont le prix est relativement élevé. Nous n'avon